

REPUBLIQUE DU CONGO
COORDINATION RESIDENTE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

**PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR
L'AIDE AU DEVELOPPEMENT 2014-2018**

Mars 2013

Sommaire

Avant-propos	3
Préface	4
Sigles et abréviations	5
Section 1 : Introduction	6
Section 2 : Résultats de l'UNDAF : description des résultats attendus et Matrice des Résultats.....	10
Axe 1 : Gouvernance	10
Axe 4 : Développement social et inclusion (Services sociaux de base)	13
Axe 5 : Développement équilibré, soutenable, durable	16
Section 3 : Initiatives hors UNDAF importantes à mentionner	18
Section 4 : Estimation des ressources nécessaires (chiffage de la Matrice des Résultats)	18
Section 5 : Mise en œuvre	19
Section 6 : Suivi et Evaluation	21
Matrice des résultats	25
Axe 1: Gouvernance	25
Axe 4 : Développement social et inclusion (Services sociaux de base)	29
Axe 5 : Développement équilibré, soutenable et durable	34

Avant-propos

Le présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement est le deuxième du genre conclu entre le Gouvernement de la République du Congo et les Agences résidentes et non résidentes du Système des Nations Unies représentées dans le pays.

Il convient de souligner ici l'apport non négligeable du premier processus de programmation conjointe pour le Congo. L'harmonisation des interventions, l'efficacité de la coordination et la mutualisation des appuis ont incontestablement permis au Système des Nations Unies démontrer sa pertinence dans les domaines de son mandat et d'accompagner le Gouvernement à des moments cruciaux.

Nous pouvons relever à cet égard l'appui du SNU en matière de conception des documents stratégiques, dont les derniers en date sont le Plan National de Développement 2012-2016 et le Plan national de protection sociale, précédés par plusieurs autres documents qui ont permis de densifier les politiques globales et sectorielles du pays. Nous pouvons aussi nous féliciter des interventions du SNU dans les domaines de la promotion, l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé de la mère et de l'enfant, les vaccinations, l'eau potable, mais aussi pour la promotion des droits de l'homme et des principes de bonne gouvernance.

Sans être exhaustif, l'assistance du Système des Nations Unies en matière humanitaire et de gestion des catastrophes et de risques a été fortement appréciée lors des tragédies dont le pays n'a hélas pas été épargné ces dernières années.

Toutes ces actions n'ont pu être menées efficacement que parce qu'elles ont été conduites dans l'esprit de « Unis pour l'action » promu par le Secrétaire Général des Nations Unies par une Equipe de pays qui s'est inscrite dans une dynamique de *self starter* tout en s'appuyant sur les cinq principes de programmation pour établir ses instruments de planification. Le Gouvernement du Congo et le Système des Nations Unies en République du Congo se félicitent de la mise en œuvre concrète de cet esprit qui a guidé leur collaboration pendant la phase du processus de programmation conjointe qui vient de s'achever.

Nous nous engageons à poursuivre dans cet esprit l'actuel Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement afin qu'il soit un instrument efficace de réponse collective du SNU aux priorités de développement du Congo telles qu'énoncées dans le DSCERP 2012-2016 et dans les autres documents stratégiques.

Pour le Gouvernement de la République du Congo
M. Gilbert Ondongo au Congo
Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie,
des Finances, du Plan, du Portefeuille Public
et de l'Intégration

Pour le Système des Nations Unies
Mme Marianne Flach
Coordonnateur Résident a.i.

Préface

Nous les Chefs d'Agences du Système des Nations Unies en République du Congo, nous nous engageons, à travers ce Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement, pour la période 2014-2018, à poursuivre étroitement avec le Gouvernement, les partenaires au développement et les acteurs locaux, la lutte pour la croissance, l'emploi et de réduction de la pauvreté, afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les autres engagements et conventions auxquels le pays a adhéré. Notre objectif est que le Congo tire avantage des conditions exceptionnellement favorables qu'il connaît depuis quelques années pour placer le pays sur le sentier d'un développement inclusif fondé sur les droits de l'homme, axé sur des résultats, participatif et porteur d'espoir pour un développement humain accéléré.

L'Equipe du Système des Nations Unies en République du Congo

(signatures)

Sigles et abréviations

BCP	Bilan commun de pays
BM	Banque Mondiale
CNLS	Centre National de Lutte contre le SIDA
DSCERP	Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté
ECOM	Enquête Congolaise auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé du Congo
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/SIDA
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDD	Plans de développement départementaux
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH
SNU(C)	Système des Nations Unies (au Congo)
SSB	Services sociaux de base
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Section 1 : Introduction

L'Equipe de Pays du Système des Nations Unies en République du Congo a commencé la programmation conjointe en 2009, avec l'élaboration d'un document d'analyses complémentaires au Document de Stratégie pour la réduction de la Pauvreté 2008-2010 qui a servi au choix des trois domaines d'intervention retenus dans le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2009-2013.

En 2012, le Gouvernement a adopté son Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP 2012-2016) qui fait le point des avancées réalisées dans la mise en œuvre du DSRP 2008-2010 et définit le cadre d'intervention des politiques publiques et les objectifs nationaux de développement à l'horizon 2016. Les piliers du DSCERP 2012-2016 sont : i) le renforcement de la gouvernance ; ii) la diversification de l'économie pour accélérer la croissance ; iii) le renforcement des infrastructures ; iv) le développement social et l'inclusion ; v) la promotion d'un développement équilibré et durable.

Ayant activement contribué à l'élaboration de ce document, les Agences du SNU en partagent l'essentiel des analyses et des objectifs, comme cadre de référence des appuis des partenaires au développement.

Bien que faisant état de progrès non négligeables, l'analyse de situation du DSCERP relève les insuffisances suivantes :

- Malgré la stabilité politique retrouvée, les indicateurs de perception en matière de bonne gouvernance demeurent bas, essentiellement du fait d'un faible engagement à appliquer effectivement les textes en vigueur, mais aussi d'une faible intégration des principes démocratiques dans la formation des jeunes;
- l'administration publique et judiciaire continuent de présenter d'importants dysfonctionnements qui affectent leur efficacité et nuisent au respect des droits humains du fait d'une faible application des principes de la gestion axée sur les résultats ;
- le développement local est encore peu internalisé et pris en charge par les acteurs locaux, bien que promu par la politique de décentralisation, à cause d'une insuffisance de capacités de ces acteurs à prendre en charge l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement départementaux, et de ressources mises à disposition par le pouvoir central ;

L'économie congolaise demeure largement tributaire du pétrole et la croissance relativement forte enregistrée ces dernières années (6,4 % en moyenne annuelle entre 2008 et 2011) n'a guère été inclusive, ni pourvoyeuse d'emplois en quantité suffisante, notamment au profit des jeunes. En effet, les taux de chômage et d'inactivité restent élevés, frappant particulièrement les jeunes. Selon l'ECOM 1 (2005), le taux de chômage est estimé à plus de 40% dans le groupe d'âge de 15-19 ans et varie entre 20 et 40% avant 30 ans. Le développement du secteur agricole, orienté vers une diversification de ses activités, pourrait bien servir de secteur pourvoyeur

d'emplois pour les jeunes, dans un pays qui dépend fortement des importations alimentaires pour nourrir sa population. Quant aux emplois créés par l'économie, ils sont majoritairement précaires et localisés dans des secteurs informels à faible productivité et peu rémunérés. Parmi les causes attribuables à cette situation, on peut noter la faible diversification de l'économie et la faiblesse du secteur privé pénalisé par un climat des affaires très peu favorable. Face à ces défis, le gouvernement a prévu dans le DSCERP 2012-2018 d'accorder une place de choix aux politiques de facilitation du marché du travail et d'éducation de la force de travail, en particulier les plus jeunes :

- les programmes d'amélioration de la gestion des finances et des investissements publics n'ont pas permis de lever les contraintes qui pèsent sur la qualité de la dépense publique, malgré les différents outils mis en place, du fait essentiellement d'une faible application des mesures préconisées ;
- les populations restent très vulnérables face aux catastrophes et aux situations d'urgence.
- la protection sociale des plus faibles, notamment les personnes âgées, les ménages affectés par les maladies chroniques, les personnes handicapées, les enfants ne vivant pas dans un cadre familial, les filles et femmes exposées à des discriminations et autres violences et à la mortalité maternelle, les jeunes au chômage, etc., est quasi inexistante, et la seule protection sociale se résume à la sécurité sociale des travailleurs du secteur formel qui ne couvre que 15% de la population. C'est pour pallier à cette situation que le domaine de protection sociale a été retenu comme un des axes prioritaires dans le DSCERP 2012-2016 et que le gouvernement a validé la politique nationale de l'action sociale (le volet non contributif de la protection sociale).
- le développement des infrastructures de transport est lent et l'exploitation des potentialités en matière énergétique n'est pas encore suffisante pour garantir l'accès en énergie à l'ensemble de la population et aux unités de production.
- Le Congo occupe une place particulière dans la sous-région et le monde dans le domaine environnemental en raison de l'importance de ses ressources naturelles (foret, accès à la mer et le fleuve Congo ...). Cependant, afin de faire face aux effets du changement climatique, les questions environnementales doivent faire l'objet d'une prise en compte transversale plus efficace dans les politiques publiques et doivent être intégrées dans les comportements des populations de manière plus prononcée.
- A cause de ces insuffisances, les indicateurs du développement humain continuent à rester bas malgré les ressources dont le pays dispose. Près d'un congolais sur deux vit encore en dessous du seuil de pauvreté dont la sévérité en milieu urbain est de l'ordre de 2,6% contre 12,5% en milieu rural. . Entre 2005 et 2011, le taux de pauvreté monétaire n'a reculé que de 4 points, passant de 51% à 47%. Dans le même temps, les inégalités et les disparités se sont creusées. L'indice de Gini est évalué à 0,457 par la Banque mondiale (2010) et la pauvreté monétaire très élevée en milieu rural a fait un bond de 65% à 75% entre 2005 et 2011. La croissance profitant aux villes au détriment des campagnes, l'urbanisation s'accélère. En 2011, le milieu urbain et semi-urbain concentre 67% des habitants, contre 58% en 2005. L'accès à un cadre de vie et à des conditions de salubrité de qualité, à l'eau potable, à une alimentation suffisante et équilibrée, sont encore faibles pour les populations les plus vulnérables. Les indicateurs de performances du système éducatif et des services de santé

restent eux aussi bas et la perception de la pauvreté monétaire et humaine par les populations est plus aigüe que ne le montrent les données réelles. L'amélioration de la situation de la femme se heurte à plusieurs contraintes, parmi lesquelles figure, la non prise en compte effective de la dimension genre dans les politiques et les programmes de développement. En effet, les femmes constituent une population très vulnérable. Ainsi, le niveau de pauvreté est plus important lorsque le chef de ménage est une femme. Le taux d'alphabétisation des hommes est de 90% et celui des femmes de 77%. Le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA est estimé à 77 000 en 2009, dont 40 000 femmes âgées de plus de 15 ans et 7 900 enfants. Le taux de séroprévalence, passé de 4,2% en 2003 à 3,2% en 2009, révèle de fortes disparités entre hommes (2,1%) et femmes (4,1%). Les femmes/filles sont de surcroît exposées aux violences basées sur le genre, notamment les violences conjugales, le harcèlement sexuel et le viol dont le tiers des victimes ont moins de 13 ans. Une politique nationale genre avait été adoptée en 2008 assortie d'un plan d'action 2009-2013. Toutefois, les avancées concrètes dans la mise en œuvre de cette politique restent très faibles. C'est ainsi que le gouvernement dans son Plan National de Développement a décidé de porter une attention accentuée sur le genre par le renforcement des stratégies relatives à l'amélioration du statut politique, économique, social et culturel de la femme.

Sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la situation reste dominée par un taux de malnutrition chronique élevé. Il en résulte donc que le Congo connaît des problèmes de sécurité alimentaire et une forte dépendance aux importations de produits alimentaires. En effet, la conséquence des évolutions dans l'agriculture est l'accroissement de l'insécurité alimentaire et la prévalence d'une situation de dépendance alimentaire à l'égard de l'extérieur. Alors que la production agricole stagnait ou se contractait, les importations de produits alimentaires ont fortement progressé atteignant environ 130 milliards de francs CFA, soit 12% des recettes d'exportation du pays. Cela traduit l'accroissement de la vulnérabilité du pays et des populations, notamment les plus pauvres. Comme indication, l'indice de la production alimentaire par tête au début des années 2000 ne représentait guère que 60% de son niveau des années 1960, alors qu'il a atteint 170% de sa valeur de 1960 dans l'ensemble des pays en développement.

Toutefois, des progrès importants ont été enregistrés pour accélérer le rythme des avancées vers les OMD :

- L'objectif 1 d'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim a quelque peu bénéficié de la croissance forte qui a permis d'augmenter le revenu par tête et de réduire le taux de pauvreté monétaire de 51% en 2005 à 46% en 2011.
- L'objectif 2 de l'accès à l'éducation primaire universel est à portée de main pour le Congo. Avec un taux net de scolarisation dans le primaire estimé à 89% en 2011 contre 87% en 2005, le Congo progresse lentement vers l'éducation primaire universelle et une parité presque parfaite avec un indice de parité de 0,97.
- L'atteinte de l'objectif 3 relative à la promotion du sexe et de l'autonomisation des femmes reste assez compromise malgré l'amélioration du cadre juridique. Des efforts importants doivent être fournis pour lutter contre les pesanteurs sociales et pour favoriser l'opérationnalisation d'une politique globale en la matière.
- Selon, les résultats préliminaires de l'EDS 2011, les taux de mortalité maternelle et infantile ont considérablement régressé entre 2005 et 2011 plaçant le Congo parmi les pays

candidats pour l'atteinte des OMD 4, 5, 6. Malgré l'abondance des ressources en eau et l'existence d'une politique nationale de l'eau, l'atteinte de l'objectif 7 semble compromise car la population accède encore trop difficilement à l'eau provenant de sources améliorées : 42% en milieu rural contre 96% en milieu urbain. Par ailleurs, du fait de l'absence d'un code de l'hygiène et d'une politique nationale de l'assainissement, le taux de couverture en matière d'assainissement reste très faible, avec 15% des ménages urbains et moins de 5% des ménages ruraux disposant de l'un des systèmes d'évacuation des excréta répondant aux définitions des OMD.

L'équipe pays s'est appuyée sur cette analyse et sur les échanges qui ont eu lieu lors de l'atelier de planification stratégique pour appuyer le gouvernement dans l'atteinte des résultats relatifs aux trois axes prioritaires, suivants du PND : la gouvernance, les services sociaux de base et le développement durable et équilibré.

Les Programmes conjoints retenus pour ce cycle sont ceux déjà en cours à savoir : i) VIH/SIDA (insistance sur le plaidoyer) ; ii) Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle ; iii) Santé (néonatale, infantile et maternelle) ; iv) les Villages du Millénaire.

Section 2 : Résultats de l'UNDAF : description des résultats attendus et Matrice des Résultats

Axe 1 : Gouvernance¹

La gouvernance constitue un préalable à tout développement économique et social et une condition nécessaire pour que l'ensemble de la population et plus spécifiquement les plus vulnérables puissent être les acteurs du changement. Après des années de crise dues à des conflits politiques, le Congo est sur la voie d'une amélioration de la gouvernance, même si beaucoup de chemin reste encore à parcourir.

Afin d'accélérer cette amélioration les acteurs politiques doivent être démocratiquement élus et redevables envers la population. Depuis 2002, les différentes élections (présidentielle, législative, locale) se déroulent dans un climat apaisé, mais avec une participation peu active des populations et ce, dans un contexte de défaillance organisationnelle qui ont quelque peu entaché les résultats des élections. Il est donc nécessaire que des actions soient entreprises pour les prochaines phases électorales afin de se rapprocher des standards internationaux en la matière.

C'est pourquoi, le SNU se propose de contribuer par l'**effet UNDAF 1** à ce que **d'ici 2018 les institutions nationales et les médias conduisent des processus électoraux crédibles, libres, équitables, transparents**. Rappelons que pendant le cycle UNDAF 2014 – 2018, les élections présidentielles (2016) et législatives (2018) seront organisées.

Cet objectif s'aligne au DSCERP, la gouvernance étant le premier pilier de cette stratégie. Le SNU dispose dans ce domaine d'une expérience considérable dans le pays puisqu'il a notamment appuyé les autorités gouvernementales, les médias et la société civile lors des précédentes phases électorales locales (2008), présidentielles (2009), et législatives (2012).

Afin d'atteindre ce résultat, le SNU s'est attaché, avec ses interlocuteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, à focaliser son intervention autour de 3 produits clés :

1. En lien étroit avec les parties prenantes, le SNU s'assurera que le fichier électoral est révisé et mis à jour conformément à la loi électorale. En effet, l'expérience des précédentes élections a montré que les principales sources de contestation provenaient des critiques formulées sur le fichier électoral. Il est absolument nécessaire que la population et les acteurs politiques aient pleinement confiance dans le fichier électoral afin d'avoir une participation citoyenne active lors des élections.

¹La dénomination « axe » se réfère à la dénomination choisie dans le DSCERP, tandis que la dénomination « effet » se réfère à la nomenclature du Système des Nations Unies. Ainsi, dans un axe du DSCERP, on peut retrouver plusieurs effets UNDAF (cf. Tableau 1 : Résumé des effets UNDAF et les axes stratégiques DSCERP, page 19).

2. Parallèlement, il convient de développer la culture démocratique et citoyenne des populations en contribuant à ce que les communautés, les partis politiques et les institutions soient sensibilisés par les ONG et les journalistes sur le processus électoral. Il est en effet apparu que les populations, notamment les populations autochtones et les femmes, n'étaient pas suffisamment informées sur leurs droits, en tant que citoyens, d'influencer par leurs choix de vote les décisions politiques prises à un niveau local ou national.
3. Afin d'asseoir durablement la culture démocratique pour les générations futures, il importe que le processus électoral soit intégré dans les curricula d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur). Lors de la revue de l'UNDAF 2009-2013, il a été souligné que les activités du SNU se déroulaient juste en amont ou en aval des élections, ce qui ne permettait pas de créer une vraie culture démocratique qui rende les décideurs redevables vis-à-vis de la population.

Afin que, d'ici 2018, les institutions nationales, les médias conduisent les processus d'électorales crédibles, libres, équitables, transparents, il importe que les agences des Nations Unies travaillent étroitement ensemble pour assurer que les appuis dans ce domaine s'intègrent dans une approche dynamique sur le processus électoral dans sa globalité et pas seulement dans une approche court terme sur la tenue des élections.

Une bonne gouvernance assortie de la promotion des droits de l'homme doit être effective tant à l'échelon national que local. Cet objectif de développement local s'inscrit dans les priorités du gouvernement en matière de gouvernance et de décentralisation contenues dans le DSCERP. En effet, le gouvernement considère que « la décentralisation est le pilier de la bonne gouvernance au niveau local. Elle rapproche l'Etat et les services publics des populations, et les implique plus effectivement dans la gestion des services ». Pour cela, le Gouvernement développera une série d'actions visant à faire (i) la promotion du développement local intégré; (ii) la promotion de la démocratie à la base.

C'est pourquoi, par l'effet UNDAF 2, le SNU accompagnera les parties prenantes, et plus particulièrement les conseils départementaux et les communautés, afin qu'elles assument d'ici 2018 la responsabilité du développement local.

Afin de garantir l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité (cf. axe 2 du DSCERP contenus dans les effets UNDAF 3 et 4), il est important de s'assurer de la participation active et de la collaboration des populations et des élus locaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques locales, conformément au cadre réglementaire.

Au Congo, le cadre réglementaire existe avec des institutions (communes, conseils départementaux) présentes sur tout le territoire. Toutefois, le développement local est confronté à un certain nombre de difficultés parmi lesquelles : l'inadéquation entre le niveau des ressources et des compétences transférées aux collectivités locales, l'absence de planification stratégique et de plans de développement départementaux opérationnels, les faibles capacités des ressources humaines à mettre en œuvre des politiques publiques locales, la faible participation des populations, et l'absence de données socio-économiques sur le développement local.

Pour concevoir et mettre en œuvre une politique publique au niveau local, il importe de disposer d'une analyse multisectorielle. De par sa connaissance approfondie du territoire et des secteurs sur lesquels il intervient, le SNU dispose d'une réelle valeur ajoutée pour appuyer les parties prenantes à assurer une planification qui intègre tous les aspects des conditions de vie des populations.

Pour concourir à cet objectif, le SNU s'est attaché à prioriser son cadre d'intervention puisqu'il entend poursuivre avec ses partenaires une stratégie recentrée autour de 6 produits clés :

1. Afin de promouvoir le développement local, il importe que tous les départements disposent, le plus rapidement possible, de plans départementaux de développement (PDD) élaborés de manière participative avec la société civile, en particulier avec les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.
2. Afin que ces PDD puissent être mis en œuvre efficacement, il convient que les conseils départementaux (élus locaux et cadres) et les communautés aient les compétences techniques nécessaires, via des formations et une assistance technique pour remplir leurs rôles.
3. De plus, le SNU s'attachera à ce que les plans de développement soient financés de manière adéquate pour que la planification stratégique se traduise en réalisations concrètes et tienne compte de la dimension genre et des droits de l'homme.
4. En plus de cet accompagnement dans la phase de planification stratégique, il est également important d'amplifier le programme « Villages du Millénaire » afin que les conseils départementaux puissent s'inspirer de cette approche locale et novatrice dans l'élaboration des politiques publiques.
5. Le SNU mettra en œuvre l'ensemble des actions prévues dans le Programme conjoint pour la consolidation de la paix, la prévention de conflits et la sécurité humaine, afin de contribuer à la mise en place de conditions favorables pour un développement local équitable et auto entretenu (UNTHFS).
6. L'élaboration des politiques publiques et la planification stratégique au niveau local ou national doivent s'appuyer sur un système d'information fiable et objectif. Le SNU s'impliquera pour que le système national d'information statistique fournisse des données désagrégées par sexe fiables et mises à jour pour l'élaboration, la mise en place, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes de développement.

L'objectif poursuivi par cet effet s'appuie sur l'expérience acquise par le SNU en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation au cours de l'élaboration des premiers PDD. Pour l'UNDAF 2014-2018, cette approche intégrée d'appui au développement local (statistique, appui à la planification stratégique, financement, villages du millénaire, formation sur la mise en œuvre des PDD) fera l'objet d'un programme conjoint du SNU qui implique l'élaboration d'un plan d'actions conjoint accompagné d'un budget dédié.

La mise en œuvre d'un programme conjoint fédérateur par le biais de l'approche des Villages du Millénaire permettra d'avoir une vision concrète et opérationnelle des interventions thématiques des Agences du Système des Nations Unies au niveau départemental et de favoriser le partage

d'informations afin de profiter des synergies existantes entre les différentes actions. De plus, le système des nations unies doit pouvoir délivrer un message commun en faveur de la décentralisation aux partenaires gouvernementaux.

Axe 4 : Développement social et inclusion (Services sociaux de base)

Après la dégradation des services sociaux de base intervenue à la fin des années 90 marquée par des fortes tensions politiques, le Congo a accompli des progrès substantiels dans les années 2000 marqués par la mise en œuvre de politiques et programmes de relèvement favorisant l'accès aux services sociaux de base et le renforcement des prestations de protection sociale. Cependant, ces progrès peuvent être encore amplifiés pour permettre de couvrir les besoins essentiels des plus vulnérables, d'accélérer les progrès vers les OMD, de réduire sensiblement les inégalités.

L'accès aux services sociaux de base et la protection sociale des populations vulnérables (femmes/familles pauvres ayant des enfants entre 0 et 11 ans, personnes âgées de 60 ans et plus, sont des défis majeurs pour assurer un développement social harmonieux, équitable inclusif et résilient. Afin d'améliorer les conditions de vie des populations, en particulier des plus vulnérables, il est nécessaire de faciliter l'accès universel aux services sociaux de base de qualité (éducation, santé, eau, sécurité alimentaire...), et à des services financiers pour ces populations souffrant des privations importantes en terme de réalisation de leurs droits fondamentaux.

En matière de développement social et l'inclusion le SNU dispose d'une expérience considérable dans le pays puisqu'il a notamment appuyé le gouvernement en matière de santé, d'éducation, de sécurité alimentaire, en eau et assainissement, ainsi que sur la promotion des activités génératrices de revenus (AGR) à l'endroit des populations vulnérables.

C'est pourquoi, le SNU vise le résultat suivant par le biais de son **effet UNDAF 3: D'ici 2018, les populations les plus vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité (éducation, santé, sécurité alimentaire, eau et assainissement) ainsi que des services financiers adaptés.**

Le SNU s'attèlera avec ses partenaires institutionnels et non gouvernementaux, à focaliser son intervention dans ce domaine autour des 6 produits clés suivants :

1. Les populations les plus vulnérables ont accès à un paquet de services essentiels de santé de qualité définis selon les normes adoptées au niveau national. Les taux élevés de morbidité et de mortalité couplés à la faible utilisation des services de santé publics nécessitent des interventions appropriées centrées principalement sur : (i) le renforcement des plateaux techniques des centres de santé et hôpitaux, (ii) le renforcement des compétences techniques des ressources humaines ainsi que leur gestion ; (iii) l'amélioration de la disponibilité et de la gestion des médicaments dans les Circonscriptions socio sanitaires ; (iv) l'amélioration du financement de soins et services de santé et (v) l'organisation rationnelle des prestations de santé. C'est à ce prix que les formations sanitaires seront à même d'offrir des services et soins de qualité aux populations.

2. Tous les enfants, sans aucune discrimination, bénéficient d'une offre d'éducation de qualité : l'adoption en fin 2007 de la mesure de gratuité scolaire pour l'enseignement primaire et le secondaire a permis d'améliorer les taux de scolarisation. Cependant, des disparités significatives persistent en termes d'accès sur le plan géographique et selon le niveau de vie des ménages. Face à une telle situation, le SNU accompagnera le gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'éducation pour tous, y compris les enfants autochtones.

3. Les ménages atteignent un niveau de sécurité alimentaire acceptable : depuis plusieurs années, la couverture des besoins alimentaires nationaux est en partie assurée par un important volume d'importations, essentiellement constituées de produits carnés, traduisant la forte dépendance à l'extérieur ; d'où la nécessité de la relance de la production nationale. Les capacités des femmes seront renforcées étant donné leur important rôle dans le secteur agricole en général et en particulier dans la culture de production subsistance et dans l'alimentation. Le SNU accompagnera le renforcement des capacités techniques, logistiques et humaines du secteur agricole et halieutique, par l'encadrement des producteurs au niveau départemental et par l'appui à la diversification de leurs activités.

4. Les populations vulnérables ont accès à l'eau potable : L'accès à l'eau de boisson est un défi majeur au Congo. Malgré quelques progrès réalisés ces dernières années, des disparités existent toujours selon le milieu de résidence et les départements, et les risques d'exposition aux maladies d'origine hydrique (diarrhées, choléra) demeurent importants, au regard du faible accès à l'eau potable et des faiblesses des services d'assainissement, notamment dans les zones rurales et périurbaines. La fréquence des épidémies (choléra, poliomyélite...) enregistrées au cours de ces trois dernières années en est une excellente illustration. De ce fait, le SNU accompagnera techniquement le gouvernement dans l'amélioration de la fourniture d'eau potable aux populations.

5. La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA sont renforcées : Le Congo est marqué par une épidémie du VIH/SIDA de type généralisé. Pour améliorer l'efficacité de la réponse nationale face au VIH/SIDA, le SNU continuera à appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre du cadre stratégique national, notamment à travers l'action de prévention primaire chez les adolescents et les jeunes et pour l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, à travers le programme conjoint déjà en place. Celui-ci sera révisé pour prendre en compte les nouveaux défis en particulier la féminisation de la pandémie.

6. Les populations vulnérables ont accès aux AGR et à la micro finance. Près d'un congolais sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation engendre une importante précarité et de profondes privations. Afin de relever le niveau de vie des ménages les plus pauvres, il est important pour le SNU d'accompagner les autorités à mettre en œuvre les stratégies de réduction de la pauvreté à travers le développement des AGR.

Pour mener à bien les différentes interventions d'ici 2018, les agences des Nations Unies travailleront en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et de la société civile impliqués dans la mise en œuvre de cet effet de l'UNDAF.

Pour cet effet UNDAF 3, les programmes conjoints porteront sur le VIH/SIDA, la Santé et la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

Afin de renforcer la protection sociale en faveur des couches les plus vulnérables de la population et de réduire leur vulnérabilité aux chocs et risques sociaux et économiques, il est nécessaire d'appuyer le gouvernement pour mettre en place un système de protection sociale non contributive.

Ainsi, l'effet UNDAF 4 est : D'ici 2018, les populations vulnérables bénéficient d'un socle de protection sociale non contributive.

Cet objectif fait référence au pilier 4 du DSCERP "Le développement social et l'inclusion" et reflète également l'alignement du Congo avec le Cadre de Politique Sociale de l'Union Africaine et avec l'initiative des Nations Unies en faveur d'un « socle de protection sociale ». Dans ce cadre, le SNU dispose d'une expérience avérée dans le pays puisqu'il a notamment appuyé les autorités gouvernementales en matière de protection sociale à l'endroit des populations vulnérables grâce à la mise à disposition d'une expertise qualifiée.

La mise en place de ce socle de protection sociale nécessite la réalisation des 2 produits suivants :

1. Les services d'appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'action sociale (volet non contributif de la protection sociale) sont renforcés en moyens techniques, humains et matériels : L'analyse du profil de la vulnérabilité entendue comme un état de dénuement chronique a mis en relief le fait que, sous plusieurs angles, celle-ci affecte une proportion importante de la population (près d'un congolais sur deux). Pour certains groupes sociaux, notamment ceux qui se trouvent en marge de la société, l'étendue et la profondeur de la vulnérabilité sont particulièrement sérieuses. Dans ce contexte le manque d'efficacité de l'assistance sociale est particulièrement frappant. C'est pourquoi il est indispensable pour le SNU d'accompagner le gouvernement pour renforcer les capacités techniques, matérielles et humaines des services d'action sociale;
2. Les mesures de protection sociale en faveur des plus vulnérables sont effectivement mises en œuvre : Le Congo n'a pas encore établi des programmes de transferts sociaux réguliers à large échelle et les allocations familiales et pensions existantes ne se limitent qu'aux salariés de l'administration publique et du secteur formel privé, soit à peine 15% de la population. C'est pourquoi le SNU mettra à la disposition du gouvernement son expertise pour créer un environnement propice à la mise en place d'un système de protection sociale non contributive en faveur des plus pauvres à savoir, les femmes, les jeunes et les Populations Autochtones.

Pour assurer la mise en œuvre de cet axe, un partenariat avec tous les acteurs locaux s'impose afin que la protection sociale figure sur l'agenda politique. Les agences des Nations Unies travailleront avec le Ministère en charge des affaires sociales. Ce dernier est le principal partenaire pour la mise en œuvre de Politique Nationale de l'action sociale ainsi que d'autres ministères techniques de tutelle intervenant dans divers secteurs tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, la jeunesse, les petites et moyennes entreprises, le plan et les finances, la promotion de la femme, etc.

D'autres partenaires seront associés à certaines interventions spécifiques afin d'apporter une valeur ajoutée à l'atteinte des résultats : c'est le cas de la Société civile, le secteur privé et les agences de coopération bilatérale.

Axe 5 : Développement équilibré, soutenable, durable

Les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992 ont conduit le Congo, qui dispose de ressources environnementales considérables (forêts, fleuve Congo), à accorder une importance de plus en plus grande aux préoccupations environnementales et au développement durable. Cependant, celles-ci sont encore insuffisamment prises en compte pour être appliquées par les institutions et les populations en vue d'une mise en œuvre efficace des mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

La question du développement équilibré et soutenable, est intégré dans le DSCERP à deux (2) niveaux d'intervention : d'une part, le développement équilibré dans les différents départements du pays, et entre les villes et les campagnes et d'autre part, la protection de l'environnement, l'assainissement ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique. L'objectif du premier est de s'assurer qu'aucun département ni groupe de populations ne soit « laissé pour compte » et celui du second est de préserver les richesses naturelles du pays, tout en les valorisant de façon soutenable pour assurer le bien-être des populations à long terme.

C'est pourquoi le SNU appuiera le résultat suivant par le biais de l'**effet UNDAF 5: D'ici 2018, les institutions et les populations, notamment les femmes, appliquent les politiques de gestion d'un environnement durable intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.**

Les produits du SNU pour atteindre cet effet sont au nombre de cinq (05) :

1. Le cadre politique, juridique et institutionnel est réformé pour gérer l'environnement durable et le secteur de l'énergie : Le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) qui constitue le cadre politique de mise en œuvre des questions environnementales date de 1996. Il est donc nécessaire qu'il soit révisé pour s'adapter aux nouveaux défis. Le SNU accompagnera le gouvernement à l'élaboration de cadres stratégiques et de politiques sectorielles intégrant les questions environnementales et celles liées à l'adaptation et à l'atténuation aux changements climatiques. Il accompagnera aussi la mise en place de mécanismes institutionnels et l'élaboration de textes. Dans ce cadre, le SNU dispose d'une valeur ajoutée pour mettre à disposition des données de base, des statistiques factuelles et d'informations stratégiques nécessaires à une prise de décision basée sur les connaissances, ainsi que pour le renforcement des capacités des institutions en matière de suivi et d'intégration des politiques sectorielles et des plans locaux de développement.

2. Les institutions et les populations mettent en œuvre les outils de conservation de la biodiversité : Même si le taux de déforestation au Congo est faible, la conservation de la biodiversité reste un objectif majeur pour l'environnement mondial. Le SNU s'engagera au côté du gouvernement pour l'organisation des campagnes de sensibilisation auprès des populations sur les outils de conservation de la biodiversité. Il appuiera notamment le gouvernement à reconstituer et à

protéger les superficies de forêts et à la réduction d'abattage d'espèces dans les zones de conservation.

3. Les énergies nouvelles et renouvelables sont promues au niveau national et local : en 2011, seuls 38% des ménages disposent de l'électricité pour l'éclairage. Afin de contribuer à l'accès à l'énergie pour tous, le SNU apportera sa contribution dans l'élaboration des politiques et programmes, ainsi que la vulgarisation et la sensibilisation portant sur les énergies renouvelables notamment dans la sensibilisation des élus locaux et nationaux. Il aidera aussi à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables par les populations en général et par les femmes en particulier.

4. Les plans de gestion des déchets de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie sont opérationnels : Afin d'impliquer davantage les populations dans la gestion des questions environnementales touchant leur cadre de vie, la gestion des déchets semble être un point d'intervention essentiel. Ainsi, le SNU accompagnera les autorités locales dans la conception et la mise en œuvre des plans de gestion des déchets dans les trois plus grandes villes (Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie). Le SNU aidera aussi à sensibiliser les groupes communautaires à s'impliquer dans l'exécution de ces plans, et soutiendra les entreprises opérant dans le secteur et à la création de site d'entreposage des déchets.

5. La stratégie de prévention et de gestion des catastrophes est mise en œuvre par les institutions et les populations : La tragédie du 04 mars a souligné le défaut de coordination et de stratégie commune en cas de catastrophe. Le SNU appuiera le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie au niveau national et départemental. En cas de catastrophe, le SNU appuiera les autorités gouvernementales pour venir en aide aux sinistrés.

Tableau 1 : Résumé des effets UNDAF et les axes stratégiques DSCERP

Axes stratégiques DSCERP	Effets UNDAF
Axe 1 : Le Renforcement de la gouvernance: (i) Politique et Sécuritaire; (ii) Judiciaire; (iii) économique et administrative	Effet 1 : D'ici 2018, les processus électoraux sont crédibles, libres, équitables et transparents.
	Effet 2 : D'ici 2018, les conseils départementaux et les communautés assument la responsabilité du développement local
Axe 4 : Le Renforcement des ressources humaines et développement social: (i) éducation et recherche scientifique, (ii) santé et VIH/SIDA; (iii) Genre ; (iv) protection sociale et inclusion	Effet 3 : D'ici 2018, les populations les plus vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité (éducation, santé, sécurité alimentaire, eau et assainissement) ainsi que des services financiers adaptés.
	Effet 4 : D'ici 2018, les populations vulnérables bénéficient d'un socle de protection sociale non contributive
Axe 5 : Développement équilibré, soutenable et durable	Effet 5 : D'ici 2018, les institutions et les populations, notamment les femmes, appliquent les politiques de gestion d'un environnement durable intégrant les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques

Section 3 : Initiatives hors UNDAF importantes à mentionner

Les initiatives hors UNDAF des agences sont reflétées dans leur document de programme avec le pays, mais afin d'avoir un maximum d'impact, elles en ont limité le nombre et l'importance au strict minimum nécessaire en fonction de leurs mandats respectifs.

Section 4 : Estimation des ressources nécessaires (chiffrage de la Matrice des Résultats)

Pour la mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018, l'équipe pays du SNU a estimé le besoin à **101.520.778** dollars dont **15.928.000** dollars de ressources ordinaires et **85.592.778** dollars correspondant à d'autres ressources. L'allocation de ces ressources par domaine de coopération est la suivante :

Allocation de ressources par domaine de coopération	2014-2018 (enUSD)
Gouvernance	RR 2.265.000
	OR 9.900.000
Services sociaux de base	RR 10.378.000
	OR 45.880.578
Environnement	RR 3.285.000
	OR 30.612.200
TOTAL	RR 15.928.000
	OR 86.392.778
	Total 102.320.778

Cette allocation reflète les priorités nationales de développement. Ces montants sont indicatifs et seront précisés dans le cadre de la préparation du cadre de coopération des différentes agences responsables de la planification de la mobilisation et la gestion de ressources spécifiques à leurs programmes.

La répartition par domaine de coopération peut varier en fonction de l'affinement des programmes des agences, de la mise en œuvre des activités et de la mobilisation de ressources.

Allocation de ressources par agence du SNU	2009-2013 (enUSD)
FAO	RR 1 308 000
	OR 7 192 778
OIT	RR 75.000
	OR 7.000.000
OMS	RR 680.000
	OR 5.700.000
ONUDI	RR /
	OR 800.000
ONUSIDA	RR 2.500.000
	OR /
PAM	RR /
	OR 19.500.000

UNDP	RR 3.575.000
	OR 30.400.000
UNESCO	RR 430.000
	OR 2.150.000
UNFPA	RR 3.800.000
	OR 5.300.000
UNHCR	RR 1.660.000
	OR /
UNICEF	RR 1.900.000
	OR 8.350.000

Ci-après le récapitulatif des ressources UNDAF par effets et produits :

Effet	Produit	Ressources
Effet 1 : D'ICI 2018, LES PROCESSUS ELECTORAUX SONT CREDIBLES, LIBRES, EQUITABLES ET TRANSPARENTS.	Produit 1 : Le fichier électoral est révisé et mis à jour conformément à la loi électorale	300.000 USD
	Produit 2 : Les acteurs étatiques, les partis politiques, les ONG et les journalistes sensibilisent les communautés sur le processus électoral	1.750.000 USD
	Produit 3 : Les questions du processus électoral sont intégrées dans les curricula du système éducatif congolais	90.000 USD
Effet 2 : D'ICI 2018, LES CONSEILS DEPARTEMENTAUX ET LES COMMUNAUTES ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU DEVELOPPEMENT LOCAL	Produit 1: Tous les départements ont un plan de développement	2.110.000 USD
	Produit 2 : Les élus locaux et les communautés ont les compétences pour la mise en œuvre technique du plan de développement.	2.435.000 USD
	Produit 3 : Les plans de développement départementaux bénéficient d'un financement adéquat	50.000 USD
	Produit 4 : Le système national d'information statistiques fournit des données désagrégées pour l'élaboration, la mise en place, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement	5.780.000 USD
Effet 3 : D'ICI 2018, LES POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES UTILISENT LES SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITE (EDUCATION, SANTE, SECURITE ALIMENTAIRE, EAU ET ASSAINISSEMENT) AINSI QUE DES SERVICES FINANCIERS ADAPTES	Produit 1 : Les populations les plus vulnérables ont accès à un paquet de services essentiels de santé de qualité définis selon les normes et standards adoptés au niveau national.	8.000.000 USD
	Produit 2 : Tous les enfants, sans aucune discrimination, bénéficient d'une offre d'éducation de qualité	23.050.000 USD
	Produit 3 : Les ménages atteignent un niveau de sécurité alimentaire acceptable	5.838.578 USD
	Produit 4 : Les populations vulnérables ont accès à l'eau potable	1.250.000 USD
	Produit 5 : La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA sont renforcées	10.135.000 USD
EFFET 4 : D'ICI 2018, LES POPULATIONS VULNERABLES BENEFICIENT D'UN SOCLE DE PROTECTION SOCIALE NON CONTRIBUTIVE	Produit 1 : Les services en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale non contributive sont renforcées en moyens techniques, humains et matériels	250.000 USD
	Produit 2 : les mesures de protection sociale, y compris les AGR, en faveur des populations les plus vulnérables sont effectivement mises en œuvre	5.875.000 USD
Effet 5 : D'ICI 2018, LES INSTITUTIONS ET LES	Produit 1 : Le cadre politique, juridique et institutionnel est reformé pour gérer l'environnement durable et le secteur de l'énergie	820.000 USD

POPULATIONS, NOTAMMENT LES FEMMES, APPLIQUENT LES POLITIQUES DE GESTION D'UN ENVIRONNEMENT DURABLE INTEGRANT LES MESURES D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Produit 2 : Les énergies nouvelles et renouvelables sont promues au niveau national et local	7.510.000 USD
	Produit 3 : la stratégie de prévention et de gestion des catastrophes est mise en œuvre par les institutions et les populations	8.520.000 USD
	Produit 4 : Les plans de gestion des déchets de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie sont opérationnels	5.025.000 USD
	Produit 5: les institutions et les populations mettent en œuvre les outils de conservation de la biodiversité	8.678.000 USD

Section 5 : Mise en œuvre

Le mécanisme de mise en œuvre de l'UNDAF comprend le dispositif institutionnel, les modalités de fourniture des services pour atteindre les résultats fixés et les modalités de gestion convenues par les Agences pour chaque résultat ou produit. Ce mécanisme doit s'arrimer à celui pour la mise en œuvre du DSCERP, et tenir compte des cadres existants impliquant les partenaires au développement.

Le cadre institutionnel doit être un cadre de dialogue entre le Gouvernement, les autres partenaires et l'Equipe de Pays pour partager les rapports des revues annuelles, ainsi que la revue à mi-parcours et la revue finale prévues le cadre du suivi et de l'évaluation de l'UNDAF. Ce cadre institutionnel doit être souple dans son fonctionnement. Il est composé du Ministre en charge de la coordination des activités du SNU et des Chefs d'Agences du SNU et se réunira une fois par an, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année du cycle. Sa date de convocation relève de la décision conjointe du Ministre et du Coordonnateur Résident. Cette réunion annuelle pourra être couplée avec celle prévue pour l'évaluation annuelle du DSCERP.

Les modalités de mise en œuvre des actions prévues dans l'UNDAF sont : i) l'élaboration pour chaque résultat d'un plan annuel de travail pour la livraison des produits prévus pour l'atteinte de l'effet ; ii) l'explicitation des responsabilités de chaque agence pour l'exécution du plan ; iii) la définition claire de la nature des services à fournir (expertises nationales ou internationales à mobiliser, produits et matériels à livrer, plaidoyer à entreprendre, formations ou sensibilisation à mener, expériences externes à partager, etc.) ; iv) l'explicitation du partenaire national appuyé et son rôle.

Les plans de travail sont élaborés courant décembre par les équipes du SNU chargées de la mise en œuvre de chaque résultat Ces équipes doivent nommément constituées et validées par l'Equipe de Pays.

Les modalités de gestion des ressources pour l'exécution de chaque plan de travail seront convenues à l'avance : mise en commun des ressources, financements parallèles des activités, etc. dans le cadre de l'accord de financement de l'UNDAF validé par l'Equipe de Pays.

Les Plans de Travail Annuel sont mis à la disposition de l'organe de suivi évaluation du SNU qui en fera usage pour mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats.

Le nouveau cycle de programmation 2014-2018 en cours de préparation offre une opportunité de promouvoir et d'implémenter la modalité de remises d'espèces aux partenaires de réalisation (Harmonized Approach to Cash Transfers, HACT). Cette approche permet de responsabiliser et d'encourager l'appropriation de la gestion des projets par les partenaires de réalisation. Le HACT permet notamment aux partenaires de réalisation de bénéficier des fonds à justifier suivant des mécanismes simplifiés sur la base de deux préalables obligatoires : la macro-évaluation et la micro-évaluation. La justification et le reporting se font sur des formulaires FACE sans documentation annexée. Les avances consenties sont renouvelées au fur et à mesure de la justification et sont soumis à un audit externe du partenaire de réalisation.

Les nouvelles normes IPSAS quant à elles, promeuvent une transparence et un reporting plus accrue des ressources affectées aux agences du Système des Nations Unies par les bailleurs. La comptabilité d'exercice qui en est le principe phare permet de donner une image plus fidèle des états financiers et de rassurer les bailleurs sur la qualité de la gestion des ressources. Ils imposent aux bailleurs et au SNU de contracter sur des ressources mobilisables afin d'autoriser une exécution optimale des projets. Plus concrètement, les normes IPSAS modifient l'appréhension et l'interprétation de l'information comptable et financière découlant de l'exécution d'un projet. Le principe de livraison et l'amortissement donnent aux états financiers une lecture plus exhaustive permettant la prise décision par les bailleurs tout en assurant la comparabilité avec d'autres référentiels comptables. Les normes IPSAS sont une tentative de se rapprocher des référentiels internationaux généralement admis (IFRS) et de permettre une harmonisation entre tous les standards comptables utilisés au niveau du SNU.

Section 6 : Suivi et Evaluation

Un système fonctionnel de suivi et évaluation de l'UNDAF doit être mis en place. Son bras armé sera l'organe de suivi évaluation du SNU. Il sera la base d'un processus conjoint opérationnel et permettra de s'assurer que l'UNDAF ne soit pas relégué au rang d'un document à valeur informative au sujet des résultats et ressources mis en œuvre par les agences du SNU, mais soit un réel cadre stratégique et commun d'actions pour l'ensemble du SNU afin d'appuyer le gouvernement de façon concertée et opportune.

Pour être effectif et efficient, ce mécanisme de suivi-évaluation concourra au suivi des résultats par le biais de revues régulières et de mises à jour constantes aux évolutions du contexte et des challenges, sur la base des plans de travail annuels. Le suivi évaluation permettra aux agences de travailler en restant unies dans l'action, il aura donc pour objectif de garantir une plus grande synergie et complémentarité des interventions des agences, fonds et programmes du SNU et d'accroître la cohérence de leurs contributions au développement humain durable.

Le suivi répond à l'obligation de redevabilité et consistera à suivre les progrès vers l'obtention des résultats figurant dans la matrice, et à vérifier si les hypothèses formulées et les risques identifiés

pendant la phase de la conception sont toujours adaptés ou s'ils doivent être révisés. Il doit donc faire l'objet d'un *reporting* fidèle et efficace.

L'évaluation quant à elle, à visée plus globale et plus analytique, consistera à déterminer les résultats produits par la contribution fructueuse aux priorités nationales pour le développement, et la cohérence de l'appui de l'équipe de pays.

Suite aux conclusions de la revue à mi-parcours, un expert du suivi-évaluation devra être recruté à la Coordination du SNU. Il devra travailler de manière étroite avec les points focaux gouvernementaux en charge du suivi-évaluation du DSCERP. Cet expert sera appuyé par les points focaux suivi-évaluation de l'UNDAF qui seront le fer de lance de l'activité et de la visibilité du SNU. L'ensemble de cette équipe sera placée sous le leadership direct du Coordonnateur Résident.

De manière statutaire, le mécanisme de suivi évaluation comprend :

- **Une revue annuelle** : Chaque année, l'équipe de pays et le gouvernement procèdera à la revue du progrès accompli dans la mise en œuvre du plan de travail annuel de l'UNDAF. Le processus de revue annuelle consistera en l'examen par l'équipe de pays de l'ensemble des progrès vers l'obtention de résultats, et un inventaire dressé des enseignements tirés et des bonnes pratiques qui seront intégrés aux processus et engagements annuels de planification pour l'année suivante, ainsi qu'une analyse des budgets mis en œuvre. Cette revue annuelle veillera également à la prise en compte des cinq principes de programmation.

La réunion de revue annuelle de l'UNDAF aura lieu à la fin de l'année en cours ou au début de l'année ultérieure afin d'ajuster l'UNDAF.

- **Un rapport d'avancement ou une revue à mi-parcours** : L'objectif de cette activité, menée avec la participation du Gouvernement, des acteurs de la Société Civile et des partenaires au développement, serait d'apprécier la pertinence des effets de l'UNDAF, l'efficacité et l'efficience du processus qui a permis d'obtenir ces effets et ceux des programmes menés au niveau des pays, leur durabilité et leur contribution aux priorités et aux objectifs nationaux. Cette revue, qui pourrait avoir lieu pendant le deuxième trimestre de 2016, permettrait d'identifier les obstacles et les opportunités qui découlent de la mise en œuvre de l'UNDAF en cours, de manière à ajuster, au besoin, la programmation en cours.

- **Une évaluation finale** : Cette activité sera organisée pendant le premier trimestre de la dernière année du cycle (2018). Les informations portées par cette évaluation permettront de mesurer les résultats atteints à la fin du cycle, enregistrer les leçons apprises et engager de façon optimale le cycle de programmation suivant.

Pour s'assurer une certaine uniformité dans la mise en œuvre de ces programmes, le suivi-évaluation devra être commun à toutes les agences et devra être adossé à celui du DSCERP. Un cadre de concertation avec le gouvernement se devra donc d'être opérationnalisé. Les groupes thématiques et programmes conjoints devront être redynamisés et devenir le cadre propice du suivi des indicateurs de l'UNDAF et les partenaires d'échanges fructueux avec le gouvernement.

Enfin, un rôle particulier sera dévolu à la Coordination qui devra servir à :

- mettre en place une coordination unique des programmes pour le SNU ;
- coordonner et faciliter l'action des agences pour un appui efficace et efficient aux priorités de développement du pays ;
- appuyer la planification conjointe pour aboutir à une synergie et au « One UN » : organisation des réunions et établissements des calendriers de la coordination inter-agences ;
- être une plateforme d'échange et de partage des informations d'intérêt commun ;
- aider les agences et les autres partenaires au développement à travailler ensemble et veiller que tout le travail effectué soit conforme aux normes internationales ;
- partager les revues annuelles des agences les unes aux autres et appuyer la réalisation de la revue à mi-parcours ;
- être un démembrement de chaque agence pour mieux appuyer le Coordonnateur Résident dans ses fonctions les plus importantes pour pouvoir établir un partenariat équilibré avec les autres partenaires au développement.

Le suivi évaluation s'assurera que soient bien pris en compte les cinq principes programmatiques de l'UNDAF, à savoir : l'approche basée sur les droits humains, l'égalité des sexes, le développement des capacités, la gestion axée sur les résultats et le développement durable.

Calendrier :

	2014	2015	2016	2017	2018
Revue annuelle	Déc. 2014 / Janvier 2015	Déc. 2015 / Janvier 2016	Déc. 2016 / Janvier 2017	Déc. 2017 / Janvier 2018	
Revue à mi-parcours			Mai / juin 2016		
Evaluation finale					Février à mars 2018

Matrice des résultats

Axe 1: Gouvernance

Résultats	Indicateurs/Données de base/Cibles	Moyens de vérification	Risques et Hypothèses	Rôle des Partenaires	Ressources Indicatives
<p>Effet 1 : D'ICI 2018, LES PROCESSUS ELECTORAUX SONT CREDIBLES, LIBRES, EQUITABLES ET TRANSPARENTS.</p> <p>PNUD ; UNFPA ; UNICEF ; UNESCO ; OMS</p> <p>Baseline : les dernières élections ont fait l'objet de plusieurs recours de la part des partis de l'Opposition</p> <p>Cible : les résultats de l'élection présidentielle de 2016 et ceux des élections législatives de 2017 sont acceptés par tous</p>	<p>1) Pourcentage de congolais (femmes, jeunes, handicapés, personnes vulnérables) qui perçoivent les élections comme libres, transparentes et équitables</p> <p>Baseline : confiance limitée /faible des populations dans les processus électoraux</p> <p>Cible : 75%</p> <p>2) Le taux de participation aux élections</p> <p>Baseline : entre 20 et 60%(controversé)</p> <p>Cible : 75%</p> <p>3) Recours traités par le Conseil Constitutionnel</p> <p>Baseline : 63</p> <p>Cible : 100 % des cas traités en conformité de la loi électorale</p>	<p>Rapport Afro baromètre (base de collecte de données)</p> <p>Enquête / sondage sur la perception des congolais.</p> <p>Rapport de suivi de la DGAE</p> <p>Rapport des observateurs internationaux</p>	<p>Risque d'insécurité sur une partie du territoire</p> <p>Non-participation de l'ensemble des acteurs</p> <p>Faible respect de la loi électorale par les différents acteurs</p> <p>Catastrophes naturelles</p>	<p>Institutions régionales (CEEAC, CEMAC) et continentales, Union Européenne, Ambassade des USA ; Ambassade de France, Ambassade du Brésil ; Ambassade d'Italie ; Ministère de l'intérieure et la décentralisation ; Ministère en charge de l'éducation ; DGAE ; CONEL ; Conseil supérieur de la liberté de communication.</p>	
<p>Produit 1.1 : Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour réviser le fichier électoral conformément à la loi électorale</p> <p>PNUD</p>	<p>1) Le recensement administratif est organisé.</p> <p>2) Pourcentage de la population (femmes, handicapés, personnes vulnérables, autochtones) inscrite sur le fichier électoral.</p> <p>Baseline : 33% ; Cible : 55%</p>	<p>Rapport de recensement du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (base de données)</p> <p>Direction générale de l'Administration du territoire (DGAT)</p>	<p>Faiblesse dans la planification et la mobilisation des ressources financières, techniques et ressources humaines qualifiées</p>	<p>Union Européenne, Ambassade des USA ; Ambassade de France, Ambassade du Brésil ; Ambassade d'Italie ; Ministère de l'intérieure et la décentralisation ; DGAE ; CONEL ; Conseil supérieur de la liberté de communication</p>	<p>PNUD : RR : 50.000 USD OR : 250.000 USD</p>

<p>Produit 1. 2 : Les acteurs étatiques, les partis politiques, les ONG et les journalistes sensibilisent les communautés sur le processus électoral</p> <p>PNUD, UNESCO, UNICEF, UNFPA</p>	<p>Nombre de journalistes et d'ONG formés Baseline : 230 journalistes et 28 ONG Cible : 250 journalistes et 60 ONG</p> <p>1) Nombre de partis politiques et d'acteurs étatiques formés Baseline : 25 % Cible : 75 %</p> <p>Nombre de messages diffusés sur le processus électoral (radio, TV, journaux etc.) Baseline : 120 ; Cible : 600</p> <p>Nombre de campagne de sensibilisation menée dans chaque département. Baseline : 30 campagnes réalisées dans 10 départements Cible : 90 campagnes réalisées dans l'ensemble des 12 départements</p> <p>Nombre de CGDC sensibilisés Baseline : 647 ; Cible : 1213</p>	<p>Rapport d'émissions (TV, radio, journaux) consacrées aux l'élection</p> <p>Rapport consolidé des différentes campagnes de sensibilisation.</p>	<p>Faible capacités institutionnelles des ONG et des journalistes</p> <p>Forte mobilité des journalistes</p>	<p>Ministère de la communication.</p> <p>Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation.</p>	<p>PNUD RR : 250.000 USD OR : 1.250.000 USD</p> <p>UNESCO RR: 50.000 USD OR: 50.000 USD</p> <p>UNICEF RR : 50.000 USD OR : 100.000 USD</p> <p>UNFPA: RR: 100,000 USD</p>
<p>Produit 1. 3 : Les questions du processus électoral sont intégrées dans les curricula du système éducatif congolais</p> <p>UNESCO</p>	<p>1) Le nombre de disciplines d'enseignement intégrant les notions électorales Baseline : 0 ; Cible : 4 (une par cycle)</p> <p>2) Nombre d'écoles ayant intégré les notions électorales dans leur programme scolaire. Baseline : 0 ; Cible : 36</p>	<p>Les programmes scolaires dans les trois cycles (primaire, secondaire et universitaire)</p>	<p>Lenteur d'adoption du curricula La non disponibilité des manuels mis à jour</p>	<p>Ministères en charge de l'éducation. Ministères de l'éducation civique et de la jeunesse Ministère de la Communication Université Marien Ngouabi</p>	<p>UNESCO RR : 40.000 USD OR : 50.000 USD</p>

<p>Effet 2 : D'ICI 2018, LES CONSEILS DEPARTEMENTAUX ET LES COMMUNAUTES ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU DEVELOPPEMENT LOCAL</p> <p>PNUD, UNICEF, PAM, FAO, UNFPA, UNESCO, UNHCR, OMS, ONUSIDA, ONUDI, OIT</p>	<p>Pourcentage de mise en œuvre des activités inscrites aux plans de développement.</p> <p>Baseline : 25 % Cible : 100 %</p>	<p>Rapport du Ministère du Plan. Rapport de la Direction Générale des collectivités locales sur la mise en œuvre des plans de développement local</p>	<p>Transfert non effectif des responsabilités et des financements</p>	<p>Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation Ministère du Plan, FIDA</p>	
<p>Produit 2. 1: Tous les départements ont un plan de développement</p> <p>PNUD, UNICEF, OMS, ONUDI</p>	<p>1) Proportion de départements disposant d'un plan de développement local sensible au genre et élaboré de façon participative</p> <p>Baseline : 02 / 12 Cible : 12 / 12</p>	<p>Rapport du Ministère du Plan.</p>	<p>Insuffisances de ressources financières Faibles compétences techniques Difficulté à aboutir à des consensus</p>	<p>Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation Ministère du Plan</p>	<p>PNUD RR : 200.000 USD OR : 1.500.000 USD</p> <p>UNICEF RR 50.000 USD OR: 200.000 USD</p> <p>OMS RR : 60.000 USD</p> <p>ONUDI OR : 100.000 USD</p>
<p>Produit 2. 2 :Les élus locaux et les communautés ont les compétences pour la mise en œuvre technique du plan de développement.</p> <p>PNUD, OIT, UNICEF</p>	<p>1) Pourcentage d'élus locaux formés à la mise en œuvre des plans de développement départementaux Baseline : entre 5 et 10 % Cible : 100 %</p> <p>2) Nombre de rapport d'évaluation des PDD disponible Baseline : 0 Cible : 1 rapport annuel par département</p> <p>3) Nombre d'acteurs de la société civile formés à la mise en œuvre du PDD</p>	<p>Rapports d'évaluations des PDD Rapports de formations des élus locaux et des acteurs de la société civile Rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale HIMO (SN/HIMO)</p>	<p>Désintérêt des élus locaux pour la formation Faible appropriation des formations dispensées Le coût élevé des matériaux de construction et d'entretien des pistes rurales liées à HIMO</p>	<p>Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation Ministère du Plan Ministère des Affaires Sociales, Ministère des Infrastructures</p>	<p>PNUD : RR : 175.000USD OR : 1.000.000 USD</p> <p>OIT RR : 10.000 USD OR : 1.200.000 USD</p> <p>UNICEF OR: 50.000USD</p>

	<p>Baseline : moins de 5 % ; Cible : 50 %</p> <p>4) Nombre de ruraux formés à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale HIMO</p> <p>5) Baseline : 5 % ; Cible : 15 %</p>				
<p>Produit 2.3 : Les plans de développement départementaux bénéficient d'un financement adéquat</p> <p>UNICEF</p>	<p>1) Taux de financement des plans départementaux de développement ; Baseline : 0 ; Cible : 85 %</p> <p>2) Nombre de projets communautaires financés par le conseil départemental Baseline : 60 ; Cible : 360</p>	<p>Rapports d'évaluation</p> <p>Rapport d'exécution budgétaire</p>	<p>Faible couverture budgétaire</p>	<p>Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation</p> <p>Ministère du Plan</p>	<p>UNICEF</p> <p>OR: 50.000 USD</p>
<p>Produit 2.4 : Le système national d'information statistique fournit des données désagrégées pour l'élaboration, la mise en place, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement</p> <p>PNUD, UNFPA, UNICEF, UNESCO, ONUDI</p>	<p>1) La SNDS est opérationnelle Baseline : La SNDS est adoptée mais demeure en attente de financement. Cible : SNDS mis en œuvre avec la mise à disposition des données statistiques administratives et la réalisation des enquêtes prévues.</p> <p>2) Les bases de données sont disponibles, fiables et mises à jour Baseline : Les bases de données ne sont ni organisées, ni complètes, ni mises à jour régulièrement. Cible : Un système performant de mise à jour des bases de données est opérationnel.</p> <p>3) La base de données sur les investissements est disponible, fiable et à jour Baseline : 0 Cible : 1</p>	<p>Les textes d'application de la loi sur la statistique</p> <p>Les rapports des enquêtes et annuaires</p> <p>Programme intégré de relance industrielle II</p>	<p>Insuffisance de ressources pour la SNDS</p>	<p>Tous les ministères et les autres acteurs de la SNDS, Banque Mondiale</p>	<p>PNUD</p> <p>RR : 250.000 USD</p> <p>OR : 2.000.000 USD</p> <p>UNFPA</p> <p>RR: 900.000 USD</p> <p>OR: 1.600.000. USD</p> <p>UNICEF</p> <p>RR: 50.000 USD</p> <p>OR: 450.000 USD</p> <p>UNESCO</p> <p>RR: 30.000 USD</p> <p>OR: 50.000 USD</p> <p>ONUDI</p> <p>OR : 350.000 USD</p>
<p>Communications et suivi & évaluation pour les activités de développement de l'axe 3. Les contributions ont été calculées 5% prorata les montants par activité par agence.</p>					<p>TOTAL :</p> <p>RR : 2.265.000 USD</p> <p>OR : 9.800.000 USD</p>

Axe 4 : Développement social et inclusion (Services sociaux de base)

Résultats	Indicateurs/Données de base/Cibles	Moyens de vérification	Risques et Hypothèses	Rôle des Partenaires	Ressources Indicatives
<p>Effet 3 : D'ICI 2018, LES POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES UTILISENT LES SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITE (EDUCATION, SANTE, SECURITE ALIMENTAIRE, EAU ET ASSAINISSEMENT) AINSI QUE DES SERVICES FINANCIERS ADAPTES</p> <p>UNFPA, UNICEF, OMS, UNESCO, PAM, FAO, PNUD, ONUSIDA, FIDA, ONU-FEMMES, UNHCR, OIT</p>	<p>1) Taux de mortalité maternelle Baseline : 426/100 000 Cible : 390/100 000</p> <p>2) Taux d'accouchements assistés par un professionnel de santé Baseline : 93,6% ; Cible : 97%</p> <p>3) Taux de mortalité infantile Baseline : 81décès pour 1000 naissances vivantes Cible : 56décès pour 1000 naissances vivantes</p> <p>4) Taux de malnutrition chronique Baseline : 24,4% ; Cible : 20,0%</p> <p>5) Taux de couverture vaccinale des enfants au Penta 3 Baseline : 65 % ; Cible : 75%</p> <p>6) Taux d'achèvement scolaires des filles et des garçons ayant achevé le secondaire 1^{er} cycle</p> <p>7) Taux d'accès à l'eau potable Baseline : 32% dans les zones rurales et 65% en milieu urbain ; Cible : 95%</p> <p>8) Taux d'accès des demandeurs d'emplois aux services publics d'emplois et de la formation professionnelle et qualifiante Baseline : 5% en zones urbaine et rurale Cible : 10%</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête ECOM III 2016 - EDSC-III, 2016 - RGPH-2017 - Comprehensive food security vulnerability assesment (CFSVA) - Emergency food security assessment (EFSA) - Annuaires scolaires - Situation project report (SPA) - Enquêtes nutritionnelles - Recensement général agricole 2014 - Statistiques du ministère de la santé (DELM), - Rapports de l'ONEMO 	<p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible accessibilité physique des départements ciblés - Mauvaise politique de déploiement des prestataires des services qualifiés - Insuffisance des ressources financières - Récurrence des catastrophes naturelles et des conflits : inondations, épidémies, érosions, crises humanitaires frontalières, etc. <p><u>Présupposés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolidation permanente de la paix et la sécurité dans tout le pays - Toutes les échéances électorales se déroulent bien sur tout le territoire du pays - Le plan d'aménagement/développement routier est effectif - Le cantonnage villageois est 	<p>Ministères : santé, enseignement primaire et secondaire, enseignement supérieur, recherches, affaires sociales, Jeunesse, plan et finances, promotion de la femme, Justice et droits humains, environnement</p> <p>Société civile, bilatéraux, secteur privé, banque mondiale, IPHD</p> <p>Ministère de l'Enseignement Technique, Professionnel, Formation Qualifiante et Emploi.</p> <p>Banque Mondiale</p>	<p>OIT : RR : 10.000 USD OR : 1.500.000 USD</p>

Résultats	Indicateurs/Données de base/Cibles	Moyens de vérification	Risques et Hypothèses	Rôle des Partenaires	Ressources Indicatives
			permanent - La mise en œuvre effective de la fonction publique territoriale - Le personnel formé/qualifié affecté dans les départements ciblés est suffisant et disponible ; - La contrepartie nationale est effective - Le plan national de contingence est actualisé en continu et est effectivement mis en œuvre.		
Produit 3. 1 : Les populations les plus vulnérables ont accès à un paquet de services essentiels de santé de qualité définis selon les normes et standards adoptés au niveau national. HCR, UNFPA, UNICEF, OMS	1) Proportion des formations sanitaires offrant un paquet de services essentiels de santé complet Baseline : 30% ; Cible : 90% 2) Pourcentage de la population qui utilise le paquet de services essentiels Baseline : 20% ; Cible : 60%	- Enquête SONU - Rapports annuels des projets	Disponibilité des ressources techniques, humaines et financières Mal gouvernance dans les formations sanitaires	Banque Mondiale	HCR RR : 100.000 USD UNFPA : RR : 1.000.000 USD OR : 1.100.000 USD UNICEF: RR:500.000 USD OR: 2.500.000 USD OMS RR : 400.000USD OR : 2.400.000USD
Produit 3. 2 : Tous les enfants, sans aucune discrimination, bénéficient d'une offre d'éducation de qualité PNUD, HCR, UNICEF, PAM, UNESCO	1) Nombre de nouvelles salles de classe construites et réhabilitées Baseline : TBD ; Cible : TBD 2) Ratio élèves/maîtres Baseline : TBD ; Cible : 50 élèves / maitre 3) Ratio élèves/Classes Baseline : 70 élèves / classe ; Cible : 50	- Rapports annuels des projets - Rapports annuels des ministères en charge de l'éducation - Annuairestatistique	Insuffisance de ressources techniques et financières Faiblesse des prestataires de services impliqués dans les programmes de construction et de réhabilitation	IPHD, Banque Mondiale	PNUD RR : 100.000 USD OR : 5.000.000 USD HCR RR : 750.000 USD UNICEF : RR: 500.000 USD OR: 1.500.000 USD PAM

Résultats	Indicateurs/Données de base/Cibles	Moyens de vérification	Risques et Hypothèses	Rôle des Partenaires	Ressources Indicatives
	<p>élèves / classe</p> <p>4) Ratio élèves/manuels scolaires Baseline : 1 manuel pour 4 élèves ; Cible : 1 manuel pour chaque élève</p> <p>5) Pourcentage des enfants vulnérables, filles et garçons ayant accès à une éducation Baseline : 64 % ; Cible : 90 %</p> <p>6) Nombre d'écoles primaires et préscolaires couvertes par les programmes d'alimentation scolaires Baseline : 352 ; Cible : 600</p> <p>7) Taux d'achèvement au primaire Baseline : 83 % ; Cible : 90 %</p>				<p>OR : 14.000.000 USD</p> <p>UNESCO: RR: 200.000 USD OR: 1.000.000 USD</p>
<p>Produit 3. 3 : Les ménages atteignent un niveau de sécurité alimentaire acceptable</p> <p>FAO, UNICEF, PAM, OMS</p>	<p>1) Taux de malnutrition chronique Baseline : 24.4 % Cible : 15 %</p> <p>2) Pourcentage des ménages ayant bénéficié d'un appui pour compléter leur ration alimentaire (jardins potagers, petit élevage, etc.).</p> <p>3) Nombre des groupements ayant augmenté leur revenu à travers les achats locaux Baseline : 0 ; Cible : 150 groupements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels des projets - ECOM - Rapports d'enquêtes spécifiques 	<p>Insuffisances de ressources financières</p> <p>Déficit de production nationale</p> <p>Difficulté à induire un changement dans les habitudes alimentaires</p>	Banque Mondiale	<p>FAO RR : 413.000 USD OR : 2.355.578 USD</p> <p>UNICEF RR:200.000 USD OR: 1.300.000 USD</p> <p>PAM OR : 1.500.000 USD</p> <p>OMS RR : 20.000 USD OR : 50.000 USD</p>
<p>Produit 3. 4 : Les populations vulnérables ont accès à l'eau potable</p> <p>HCR, UNICEF, OMS</p>	<p>1) Pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable Baseline : 71 % ;Cible : 85 %</p> <p>2) La proportion des raccordements au réseau de la SNDE Baseline : 4 % à Brazzaville et 37 % à Pointe-Noire ; Cible : 30 % à Brazzaville et 53 % à Pointe-Noire</p>	<p>ECOM</p> <p>Rapports du Ministère de l'Hydraulique</p> <p>Rapports UNICEF et OMS</p> <p>Rapports SNDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels des projets 	<p>Insuffisance des ressources</p> <p>Accessibilité aux sources d'eau potable</p>	Banque Mondiale	<p>HCR RR : 180.000 USD</p> <p>UNICEF RR: 500.000 USD OR: 500.000 USD</p> <p>OMS RR : 20.000 USD OR : 50.000 USD</p>

<p>Produit 3.5 : La prévention et la prise en charge du VIH/SIDA sont renforcés</p> <p>ONUSIDA, PNUD, OIT, HCR, UNFPA, UNICEF, PAM, OMS, UNESCO</p>	<p>1) Pourcentage des jeunes de 15 à 24 ans qui connaissent leur statut sérologiques</p> <p>Baselines : Garçons (15-19 ans) : 2,80% Garçons (20-24 ans) : 6,30% Filles (15-19 ans) : 90% Filles (20-24 ans) : 10,50%</p> <p>Cibles : Garçons (15-19 ans) : 10% Garçons (20-24 ans) : 12% Filles (15-19 ans) : 14% Filles (20-24 ans) : 17%</p> <p>2) Pourcentage de femmes VIH+ éligibles effectivement mises sous ARV. Baseline : 17 % Cible : 50 %</p> <p>3) Pourcentage des enfants séropositifs parmi les enfants nées des mères séropositives Baseline : 1.5 % ; Cible : moins de 1 %</p> <p>4) Nombre des personnes sous ARV Baseline : 24.4 % ; Cible : 50 %</p> <p>5) Taux d'utilisation des préservatifs masculins Baseline : 12 % ; Cible : 50 %</p> <p>6) Taux de prise en charge des femmes en grossesse VIH+ Baseline : 14 % ; Cible : 40 %</p> <p>7) Pourcentage d'enfants VIH+ éligibles, effectivement mis sous ARV Baseline : 14 % ; Cible : 50 %</p> <p>8) Nombre d'établissements mettant</p>	<p>Rapport d'activités SEP /CNLS, SNIS, EDS, MICS</p> <p>Document de politique nationale de lutte contre le VIH en milieu du travail.</p> <p><i>Stratégie globale de lutte contre le VIH/Sida dans le secteur de l'éducation</i></p>	<p>Rupture d'ARV Insuffisance des ressources financières et humaines</p>	<p>SEP/CNLS, MTSS, Patronat et Syndicats.</p>	<p>PNUD RR : 375.000 USD OR : 1.000.000 USD OIT : RR : 10.000 USD OR : 1.000.000USD HCR RR : 100.000 USD ONUSIDA RR : 2.500.000 USD UNFPA : RR : 1.000.000 USD OR : 1.600.000 USD UNICEF: OR: 500.000 USD PAM : OR : 1.000.000 USD OMS RR : 100.000 USD OR : 400.000 USD UNESCO: RR: 50 000 USD OR: 500 000 USD</p>
--	---	--	---	---	--

	en œuvre la politique contre le VIH en milieu scolaire Baseline : 650 ; Cible : 1200				
EFFET 4 : D'ICI 2018, LES POPULATIONS VULNERABLES BENEFCIENT D'UN SOCLE DE PROTECTION SOCIALE NON CONTRIBUTIVE UNICEF, PAM, UNFPA, UNHCR, OIT, OMS	1) Pourcentage des populations vulnérables ayant accès aux services de protection sociale . Baseline : TBD. Cible : 50 % de la population vulnérable 2) Taux de couverture des personnes bénéficiant des AGR. Baseline : TBD. Cible : entre 20 et 25 % de la population vulnérable 3) Existence d'un plan opérationnel définissant les mesures de protection sociale. Baseline : plan inexistant Cible : plan opérationnel disponible Taux d'exécution budgétaire de la ligne « transfert sociaux » Baseline : 0 % ; Cible : 90 %	- Différents rapports de mise en œuvre - Rapports d'enquêtes spécifiques - Base de données du ministère des affaires sociales	<u>Risques</u> - Faible accessibilité physique des départements ciblés - Mauvaise politique de déploiement des prestataires des services qualifiés - Insuffisance des ressources financières - Récurrence des catastrophes naturelles et des conflits : inondations, épidémies, érosions, crises humanitaires frontalières, etc.	Ministères : affaires sociales, santé, jeunesse, petites et moyennes entreprises, plan et finances, promotion de la femme, Société civile, bilatéraux, secteur privé Banque Mondiale	
Produit 4. 1 : Les services en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale non contributive sont renforcés en moyens techniques, humains et matériels UNICEF	1) Existence des outils et supports de travail prévus par les études de faisabilité. Baseline : 0 ; Cible : les outils et supports définis sont disponibles 2) Proportion de CAS ayant un personnel formé. Baseline : TBD ; Cible : 80 %	Etudes de faisabilité Rapports d'activités des CAS et du Ministère de l'Affaire Sociale -	- Non disponibilité des études dans les délais requis - Insuffisances des ressources - Non application des recommandations des études de faisabilité	Ministère des Affaires Sociales, Ministère des Finances AFD, UE	UNICEF: RR: 25.000 USD OR: 225.000 USD
Produit 4. 2 : les mesures de protection sociale, y compris les AGR, en faveur des populations les plus vulnérables sont effectivement mises en œuvre OIT, HCR, UNFPA, UNICEF, PAM	1) Nombre de bénéficiaires des mesures de protection sociale (désagréger par sexe et âge) Baseline : TBD ; Cible : 50 % 2) Nombre de ménages vulnérables bénéficiant des programmes de transferts sociaux Baseline : 0 % ; Cible : 50 % 3) Nombre de réfugiés bénéficiant des AGR Baseline : 1366 ; Cible : 6000	Base de données de mise en œuvre de la protection sociale Rapports d'exécution budgétaire du Ministère des Finances Rapports annuels de performance ministériels Rapports de mise en œuvre des recommandations des études actuarielles de la CNSS et de la CRF	- Insuffisance de financement - Lenteur des décaissements et faible maîtrise de la chaîne des dépenses publiques - Défaillance sur le plan organisationnel	Ministère des Affaires Sociales, Ministère des Finances Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale Banque Mondiale	OIT :RR : 15.000 USD OR : 300.000 USD HCR RR : 510.000 USD UNFPA : RR : 800.000 USD OR : 1.000.000 USD UNICEF : OR: 250.000 USD PAM OR : 3.000.000 USD

Communications et suivi & évaluation pour les activités de développement de l'axe 3. Les contributions ont été calculées 5% prorata les montants par activité par agence.

TOTAL :
RR : 10.378.000 USD
OR : 45.530.578 USD

Axe 5 : Développement équilibré, soutenable et durable

Résultats	Indicateurs/Données de base/Cibles	Moyens de vérification	Risques et Hypothèses	Rôle des Partenaires	Ressources Indicatives
<p>Effet 5 : D'ICI 2018, LES INSTITUTIONS ET LES POPULATIONS, NOTAMMENT LES FEMMES, APPLIQUENT LES POLITIQUES DE GESTION D'UN ENVIRONNEMENT DURABLE INTEGRANT LES MESURES D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>PNUD, UNESCO, FAO, OIT, HCR,OMS, ONUDI</p>	<p>1) Pourcentage de politiques sectorielles intégrant les changements climatiques</p> <p>2) Pourcentage de communautés des 4 zones écologiques ayant mis en œuvre des dispositions pour s'adapter aux changements climatiques</p> <p>Baseline : TBD ; Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 ministères ont pris en compte la dimension CC dans leurs politiques/cadres réglementaires de développement - 60% des communautés des zones écologiques ont mis en œuvre des dispositions pour s'adapter au CC 		<p><u>Risque:</u> Faible implication du Gouvernement Manque d'appropriation du côté de la partie gouvernementale</p>	<p>AFD ; Ambassade de France ; GICA (Japon) ; WCS ; WWF ; UE ; BM ; GEF</p>	<p>FAO RR : 375.000 USD OR : 2.969.200 USD</p>
<p>Produit 5.1 : Le cadre politique, juridique et institutionnel est reformé pour gérer l'environnement durable et le secteur de l'énergie</p> <p>PNUD, UNESCO, ONUDI</p>	<p>1) Le dispositif institutionnel prévu au sein du PNAE est révisé</p> <p>Baseline : aucune révision depuis 1994 Cible : révision tous les 4ans</p> <p>2) Le pourcentage de politiques sectorielles intégrant les problématiques environnementales</p> <p>Baseline : 0% ; Cible : 60%</p> <p>3) Proportion des exportations de</p>	<p>Document du PNAE</p> <p>Politiques sectorielles</p> <p>Plan d'action de mise en œuvre de la Décennie pour l'éducation au Développement durable</p> <p>Programme intégré de relance industrielle II</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures prévues dans le PNAE ne sont pas révisées dans les délais - Faible vulgarisation par le ministère - Faible appropriation par les sectoriels 	<p>Ministère de l'Énergie ; Ministère de l'Environnement ; Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère du Plan et de l'Aménagement ; Ministère du</p>	<p>PNUD RR : 50.000 USD OR : 400.000 USD</p> <p>UNESCO : RR : 20 000USD</p> <p>ONUDI OR : 350.000 USD</p>

Résultats	Indicateurs/Données de base/Cibles	Moyens de vérification	Risques et Hypothèses	Rôle des Partenaires	Ressources Indicatives
	<p>bois qui sont conformes à la loi sur la légalité forestière et la traçabilité (FLEGT) Baseline : TBD ; Cible : 70%</p> <p>4) Institution nationale de gestion de la qualité et de la normalisation opérationnelle pour des certifications internationales des entreprises (ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000) Baseline : 0 ; cible : 1</p>			Développement Durable ; UE ; AFD ; BDEAC ; BAD ; Banque Mondiale	
<p>Produit 5.2 : Les énergies nouvelles et renouvelables sont promues au niveau national et local</p> <p>PNUD, OIT</p>	<p>1) Nombre d'élus sensibilisés Baseline : 30% ; Cible : 80%</p> <p>2) Pourcentage du budget national alloué à la promotion des énergies nouvelles et renouvelables Baseline : moins de 5% ; Cible : 10%</p> <p>3) Le pourcentage de ménages ayant accès aux sources d'énergie renouvelable Baseline : 1% ; Cible : 25%</p> <p>4) Nombre d'Emplois verts créés à partir des énergies nouvelles et renouvelables. Baseline : TBD ; Cible : 25.000</p>	<p>Budget des Ministères</p> <p>Rapport d'exécution des projets</p> <p>Rapports d'enquêtes</p>	<p>- Pesanteurs socio-culturelles</p> <p>- Appropriation des techniques et outils de l'OIT en la matière.</p>	<p>Ministère de l'Energie ; Ministère de l'Environnement ; Ministère du Plan et de l'Aménagement ; Ministère du Développement Durable ; UE ; AFD ; BDEAC ; BAD ; BM</p>	<p>PNUD RR : 500.000 USD OR : 6.000.000 USD</p> <p>OIT: RR:10.000USD OR:1.000.000USD</p>
<p>Produit 5.3 : la stratégie de prévention et de gestion des catastrophes est mise en œuvre par les institutions et les populations</p> <p>PNUD, FAO, HCR, UNFPA, UNICEF, OMS, UNESCO</p>	<p>1) La stratégie est disponible Baseline : stratégie non disponible Cible : stratégie adoptée</p> <p>2) La plateforme interministérielle est fonctionnelle Baseline : plateforme inexistante Cible : plateforme fonctionnelle</p> <p>3) Proportion de départements</p>	<p>Stratégie et plans de contingence</p> <p>Budget</p> <p>Rapports d'exécution de l'aide en cas de sinistre</p>	<p>- Défaut de mise à jour des plans de contingence</p> <p>- Indisponibilité des fonds d'urgence</p>	<p>Ministère du Tourisme ; Ministère des Affaires Sociales ; Ministère des Affaires Etrangères ; Ministère de la Défense ; Ministère de la Justice ; Ministère de</p>	<p>PNUD RR : 1.000.000 USD OR : 4.000.000 USD</p> <p>FAO OR: 500.000 USD HCR RR : 20.000 USD</p> <p>UNICEF RR: 25.000 USD OR: 475.000 USD</p> <p>OMS</p>

Résultats	Indicateurs/Données de base/Cibles	Moyens de vérification	Risques et Hypothèses	Rôle des Partenaires	Ressources Indicatives
	<p>ayant développé un plan de contingence Baseline : 0 / 12 ; Cible : 12 / 12</p> <p>4) La disponibilité d'un fonds d'urgence Baseline : fonds d'urgence ad-hoc Cible : fonds d'urgence pérenne</p> <p>5) Pourcentage des sinistrés assistés Baseline : 40 à 50% ; Cible : 100%</p>			<p>l'Intérieur ; Ministère de la Santé ; Ministère de l'Environnement ; Ministère de Transport et de l'Aviation Civile ; Ministère de l'Economie Forestière ; Ministère de l'Hydraulique ; Ministère du Développement Durable ; UE ; AFD ; BM ; OSC ; secteur privé</p>	<p>RR : 80.000 USD OR : 2.400.000 USD UNESCO: RR:20 000 USD UNFPA: RR: 20,000 USD OR: (variable en cas de crise)</p>
<p>Produit 5.4 : Les plans de gestion des déchets de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie sont opérationnels</p> <p>PNUD, UNICEF, OMS</p>	<p>1) Disponibilité des plans de gestion des déchets dans les trois villes Baseline : 1/3 ; Cible : 3/3</p> <p>2) Nombre de groupes communautaires impliqués dans l'exécution des plans de gestion Baseline : 3 ; Cible : 30</p> <p>3) Nombre d'entreprises créées opérant dans le secteur Baseline : 3 ; Cible : 15</p> <p>4) Nombre de site d'entreposage des déchets Baseline : 5 ; Cible : 10</p>	Plans municipaux	La non application des décisions municipales	<p>Mairies des trois communes ; Ministère des Affaires Sociales ; Ministère de l'Intérieur ; Ministère de la Santé ; Ministère de l'Environnement ; Ministère du Développement Durable; Ministère de l'Urbanisme et de la Construction ; BAD ; UE ; AFD ; BM ; GEF</p>	<p>PNUD RR : 375.000 USD OR : 4.000.000 USD UNICEF OR: 250.000 USD OMS OR : 400.000USD</p>

Résultats	Indicateurs/Données de base/Cibles	Moyens de vérification	Risques et Hypothèses	Rôle des Partenaires	Ressources Indicatives
<p>Produit 5. 5: les institutions et les populations mettent en œuvre les outils de conservation de la biodiversité.</p> <p>PNUD, FAO, OIT, UNESCO</p>	<p>1) Nombre de campagnes de sensibilisation auprès des populations Baseline : 2 campagnes annuelles Cible : 5 campagnes annuelles</p> <p>2) Pourcentage de superficie de forêts reconstituées et protégées; Baseline : 7 millions d'ha Cible : 9 millions d'ha</p> <p>3) Taux d'abattage d'espèces dans les zones de conservation. Baseline : TBD ; Cible : moins de 10%</p> <p>4) Auto-emplois verts créés pour les jeunes tant ruraux qu'urbains Baseline : TBD ; Cible : 70%</p>	<p>Communications nationales Documents du MDD</p> <p>Rapports périodiques (Patrimoine Mondial, Réserves de Biosphère)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Catastrophes naturelles - Exploitation illégale des arbres - Pesanteurs socio-culturelles - Manque de ressources financières et de leadership 	<p>Ministère de l'Environnement et du Tourisme ; Ministère de l'Economie Forestière ; Ministère de l'Aménagement du Territoire ; UE ; AFD; BAD ; Banque Mondiale ; JICA (Japon), WCS, WWF</p>	<p>PNUD RR :250.000 USD OR :4.000.000 USD</p> <p>FAO RR:520.000USD OR: 1.368.000 USD</p> <p>OIT : RR : 20.000USD OR : 2.000.000 USD</p> <p>UNESCO: RR: 20.000 USD OR: 500.000 USD</p>
<p>Communications et suivi & évaluation pour les activités de développement de l'axe 3. Les contributions ont été calculées 5% prorata les montants par activité par agence.</p>					<p><u>TOTAL :</u> <u>RR : 3.285.000</u> <u>USD</u> <u>OR : 30.262.200</u> <u>USD</u></p>